

---

**ADESSA-A DOMICILE, ADMR, AD-PA, APF, CROIX ROUGE FRANCAISE, FAMILLES RURALES, FHF, FNAAFP/CSF, FNADEPA, GIHP NATIONAL, MUTUALITE FRANCAISE, UNA, UNASSI, UNCCAS, UNIOPSS**

---

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN  
Ministre des solidarités et de la cohésion sociale  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75700 PARIS

Paris, le 31 janvier 2011

Nos réf. : CCh/AV/PG

Objet : Financement des services de soins infirmiers à domicile et projet de réforme de la tarification

Madame la Ministre,

Suite à la réunion de concertation qui s'est tenue le 14 octobre 2010 à propos des questions soulevées par l'enquête lancée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans le cadre du projet de réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Madame Nora Berra, ancienne secrétaire d'Etat aux aînés, avait apporté quelques réponses et assurances aux demandes que nous lui avons formulées. Celles-ci constituaient à nos yeux une condition pour permettre aux SSIAD adhérents à nos réseaux de participer pleinement à cette enquête.

Aux termes de cette réunion, Madame Nora Berra s'était plus particulièrement engagée sur trois points :

- Ne pas publier le projet de décret portant réforme de la tarification SSIAD avant de disposer des résultats et des analyses de l'enquête conduite par la DREES ;
- Saisir la CNSA en vue d'effectuer, d'une part une étude permettant d'évaluer le plus finement possible les volumes et modalités d'utilisation des crédits non reconductibles (CNR) et d'autre part une étude de coûts auxquels sont confrontés les SSIAD conformément à la nouvelle mission qui lui a été reconnue par l'article 53-1 de la loi du 24 décembre 2009 ;
- garantir la transparence dans la transmission des données brutes de chacun des items de l'enquête.

Au cours d'une autre réunion de concertation en date du 15 décembre 2010, la DREES et les services de la DGCS ont présenté aux organisations nationales gestionnaires de SSIAD les modalités de restitution des données de l' « *enquête d'activité SSIAD 2010* ».

Le collectif salue la dynamique de respect par la DGCS de l'engagement pris par Madame Nora Berra, de transparence concernant l'exploitation du recueil de données et leur transmission aux organisations et aux SSIAD. Il est ainsi prévu une restitution des données aux organisations sous la forme d'un « *fichier xls contenant la base nationale anonymisée de l'ensemble des SSIAD* ». Cependant, nous souhaiterions disposer des données renseignées non anonymisées pour les SSIAD adhérents de chacune de nos fédérations, afin de procéder à une analyse partagée des informations. Selon la méthode qui a fait ses preuves dans le secteur sanitaire depuis plusieurs années et pour permettre la levée du caractère anonyme des données, qui s'impose lorsque la mise à disposition des données est faite en direction de toutes les organisations, nous vous demandons que la DREES, à l'instar de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour les données budgétaires du champ sanitaire, s'engage à fournir les données des services concernés aux organisations nationales gestionnaires auxquelles adhèrent les structures. Parallèlement, nous nous engageons à recueillir et à vous faire parvenir l'accord préalable de ces SSIAD.

...../...

Quand aux aspects règlementaires et plus spécifiquement tarifaires de ce projet de réforme, nos organisations souhaitent rappeler les principes auxquels elles demeurent très attachées.

Cette réforme ne peut s'engager à moyens constants compte tenu des besoins de crédits supplémentaires présentés par nombre de services confrontés à des patients réclamant une charge en soins de plus en plus lourde et d'en tenir compte dans la circulaire budgétaire 2011. Cette circulaire budgétaire devrait également dégager et flécher des financements pérennes en direction des SSIAD créés ou ayant bénéficié d'une extension de capacité avec des crédits non reconductibles. Il s'agit également de sauvegarder une procédure de négociation budgétaire individualisée qui permette de prendre en compte les différents coûts spécifiques à chaque structure. Cette procédure et le dialogue de gestion qu'elle induit entre chacun des SSIAD et les autorités de contrôle et de tarification appelle le maintien d'une fixation du tarif sous la forme d'une dotation globale annuelle.

A l'appui de ces propositions nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe de ce courrier une version amendée du projet de décret que la DGCS nous avait fait parvenir au cours de l'été dernier.

Enfin, nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir nous recevoir collectivement afin de faire un point plus complet sur l'ensemble de ces sujets.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

c.c. Mme Montchamp, M Heyriès, DGCS, Mme Fourcade, DGCS, M Vachey, CNSA



3 impasse de l'Abbaye - 94100 Saint Maur



17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris



53 rue Riquet - 75019 Paris



32 rue de Paradis 75010 Paris



Quartier Carolle - 65230 Castelnau-Magnoac



3 rue de Nancy - 75010 Paris



98 rue Didot - 75694 Paris CEDEX 14



1 bis rue Cabanis, 75014 PARIS



255 rue de Vaugirard 75015 Paris



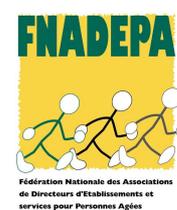
Villa Souchet 105 avenue Gambetta - BP 3 75960 Paris Cedex 20



184A rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris



7 Cité d'Antin - 75009 Paris



175 bd Anatole France 93200 Saint-Denis



108-110 rue Saint Maur 75011 Paris



15 rue Albert - CS 21306 75214 Paris Cedex 13